

## Séjour Linguistique à Birmingham du 6 au 11 mai 2012



### Documents indispensables

Nous vous rappelons que certaines pièces sont indispensables pour le voyage en Grande-Bretagne de votre enfant. Si vous n'êtes pas en possession de l'une des pièces mentionnées ci-dessous, nous vous invitons, dès à présent, à entreprendre les démarches nécessaires afin de vous les procurer.

Le jour du départ, votre enfant devra être en possession de :

- **Une pièce d'identité** (soit d'une carte d'identité valide ou d'un passeport valide).
  
- **Une autorisation de sortie du territoire** (délivrée par la mairie).  
Rappel : tout mineur français n'ayant pas de passeport valide personnel et qui doit quitter la métropole sans être accompagné d'une personne titulaire de l'autorité parentale doit être muni d'une autorisation de sortie du territoire.  
Cette autorisation est obligatoire pour franchir la frontière avec une carte d'identité en cours de validité.
  
- **La carte Européenne d'assurance maladie (ou une attestation)**.  
Elle est à demander auprès de votre caisse d'Assurance maladie et permet la prise en charge des frais médicaux. Délai d'obtention : 2 semaines.

Pour se renseigner et faire une demande en ligne, cliquez [ici](#).